

LIVRES EN DÉBAT

Elvire Maurouard
**Juifs de Martinique
et Juifs portugais
sous Louis XIV
et Les Juifs
de Saint-Domingue (Haïti)**

Paris, Editions du Signe,
2009 et 2008

Michel Lequenne

AVEC CE NOUVEAU livre, *Juifs de Martinique et Juifs portugais sous Louis XIV*, l'historienne haïtienne Elvire Mourouard poursuit le travail commencé en 2005 avec ses *Juifs de Saint-Domingue*, et consacré aux problèmes des Juifs dans la colonisation française des Antilles, cette fois en remontant dans le temps du XVIII^e au XVII^e siècle.

Le problème juif n'est ni aussi simple ni aussi rectiligne que tend à l'imposer le mythe d'une éternelle persécution d'un peuple errant en quête d'intégrations refusées, et ce sont ces rapports complexes qu'Elvire Maurouard débroussaille, et pour plus de deux siècles de l'implication des Juifs dans le colonialisme.

Ce qui en ressort de façon éclatante, c'est que, sous le manteau d'un conflit de nature religieuse, il s'est agi – et du début à la fin du colonialisme d'Ancien Régime – d'une guerre économique, et même de ce que l'on pourrait appeler une lutte de classes, en considérant, selon la définition d'Abraham Léon dans sa *Conception matérialiste de la question juive*¹ (ici bien vérifiée), que l'on trouve là les Juifs en tant que peuplécasse, pratiquant déjà une économie bourgeoise au sein de l'écono-

¹ Abraham Léon, *La Conception matérialiste de la question juive*, EDI, 1968.

mie du monde féodalo-aristocratique.

Ce second livre d'Elvire Maurouard peut-être lu à l'envers avec profit, puisque c'est dans ses derniers chapitres et les documents donnés en annexe que l'on trouve l'explication et l'ambiguïté de la notion de « Juif portugais », d'abord dans les « Lettres patentes » d'Henri II de 1550, qui les naturalisent de plein droit en tant que « Nouveaux Chrétiens ». Mais c'est sans cette précision religieuse que les « Lettres patentes » d'Henri III, de 1574, validées par Henri IV, et celles de Louis XIV, de 1656 (donc encore sous la tutelle de Mazarin), confirment solennellement leur pleine égalité de droits avec les négociants des grands ports français, particulièrement de Bordeaux. A noter tout de même qu'entre temps, Louis XIII, en 1615, avait signé un texte d'expulsion qui servit plus tard de référence au Code noir.

Les rapports sont complexes qu'eurent les Juifs entre les colons « de souche » et l'Etat monarchique, où intervinrent les contradictions des problèmes politiques, économiques et de religion, en un étonnant ballet d'interdits, de tolérances et de droits. Ces Juifs portugais, souvent d'origine espagnole, et venus se réfugier au Portugal après l'expulsion de 1492, n'avaient pas tardé à trouver un peu plus tard la même féroce persécution religieuse qu'en Espagne, qu'ils soient restés juifs ou se soient convertis, l'Inquisition faisant peu de différence ! Et ceux qui avaient pu échapper avaient essaimé de la France aux Pays-Bas. Et là donc, nulle persécution étatique en cela qu'ils apportaient un surplus éco-

nomique, et propulsaient un enrichissement général. Si, en Hollande, comme on le sait, au moins par l'histoire de Spinoza, ils purent à peu près librement exercer leur culte et devinrent la base stable de leur système économique, en France le silence sur leurs pratiques religieuses couvre la probabilité que certains étaient revenus à leur culte d'origine ou « judaïsaient » plus ou moins en secret. Et cette situation dura donc plus d'un siècle, alors que le colonialisme français était encore dans les limbes.

Tout allait changer avec le développement des colonies antillaises. Pas simplement comme opposition entre colons chrétiens et Juifs planteurs et marchands, mais rapidement dans un triangle : grands colons/intérêts d'État, souvent appuyé par les petits colons en besoin de crédits/Juifs, puis en carré avec l'intervention des Jésuites qui combinèrent puissance politique et activité économique propre.

Tant que Colbert vécut, il exerça le pouvoir économique et, avec des agents fidèles dans la colonie, il s'efforça de protéger les Juifs, dont il appréciait l'apport. Il dut pour cela, pendant plus de vingt ans, ruser avec Louis XIV pour qui l'Église, puis les Jésuites comptaient plus que ces questions vulgaires de l'économie politique.

Il n'est pas sans importance de noter que le sinistre Code noir, qui interdit aux Juifs, en article liminaire, de s'installer dans les Iles françaises d'Amérique, a été promulgué en 1685, soit au lendemain de la mort du grand ministre, et sept mois après l'abrogation de l'Édit de Nantes, le despote étant totalement

sous la direction du jésuite La Chaise.

Quoique plus radicale que les précédentes, cette nouvelle interdiction n'eut cependant pas la capacité d'empêcher de rester ceux qui étaient déjà là, et même à d'autres d'y venir, l'administration continuant à fermer les yeux tant que l'intérêt économique qu'elle y trouvait ne se heurtait pas à celui, opposé, des colons, voire, en France, entre négociants.

Cette tolérance grandit encore au XVIII^e siècle, avec le progrès de l'esprit des Lumières, et d'autant plus que des Juifs avaient pris une bonne place dans le grand négoce de Bordeaux, base pour de nouvelles arrivées. Mais dans les Iles, les rivalités économiques grandissaient en même temps, du fait que là les Juifs avaient l'avantage de relations avec leurs coreligionnaires des colonies étrangères, esquissant ainsi celles du capitalisme moderne, et en préféraient souvent la sécurité à la fixation dans des plantations. Au gré des guerres et des paix, la tension tendait à s'aiguiser, les colons s'en tenant au « droit » des vieux interdits contre la logique économique des temps nouveaux.

Et l'amiral d'Estaing vint ! En décembre 1763, ce gouverneur arrivait avec l'appui de Paris, et il allait tenter de régler le conflit, selon lui pour le mieux des intérêts de l'État, avec une méthode et des moyens qu'Elvire Maurouard analyse en détail dans ses *Juifs de Saint-Domingue*. Il s'agit tout simplement de racketter les Juifs pour protéger leur présence en échange de « dons » ou d'emprunts (qui seront peu ou pas remboursés) et ainsi financer les

dépenses qui incombent à l'administration. Malgré ruses et provocations, il va créer un tel chaos dans la colonie que Choiseul le traitera de fou dangereux.

Il est intéressant de remarquer que, pendant ces dernières décennies de l'Ancien Régime, le conflit entre colonie et intérêts bourgeois généraux voit ces derniers déjà soutenus par le pouvoir judiciaire et, avec éclipses, par le pouvoir royal, et cela jusqu'à la Révolution française où il s'étendra jusqu'au sein du pouvoir révolutionnaire.

Par toutes les précisions et les documents qu'elle apporte, les deux petits livres d'Elvire Maurouard sont précieux. Mais le second laisse dans le silence deux « détails » que la préface de Claude Gozlan rend assourdissants en assimilant la persécution des Juifs de ces colonies françaises et le sort des esclaves : 1/ le fait que les planteurs juifs avaient des esclaves tout comme les chrétiens, et que rien n'indique qu'ils les traitaient mieux qu'eux ; 2/ que de grands négociants juifs d'Amsterdam furent aussi négriers. ²

Philippe Marlière

La Social-démocratie domestiquée.

La voie blairiste

Bruxelles, Les éditions Aden, 2008

Noëlle Burgi

ANALYSANT à la fin des années 1970 la théorie du néolibéralisme et son emprise grandissante sur les sociétés européennes, Michel Foucault avait souligné de façon très prémonitoire que la social-démocratie n'avait pas de politique autonome et qu'elle ne parvenait donc pas à se distinguer de ses adversaires ¹. Tels qu'ils sont présentés par Philippe Marlière dans son dernier livre, *La Social-démocratie domestiquée, l'aggiornamento travailliste* et la décennie d'exercice du pouvoir par Tony Blair et ses gouvernements (1997-2007) offrent une bonne illustration de cette thèse. A cette nuance près que le défaut d'autonomie politique dans le cas britannique était délibéré, parfaitement assumé par le dirigeant du New Labour dont l'adhésion au néolibéralisme, les capacités de communication et l'art de centraliser et concentrer le pouvoir lui ont valu, face à un parti conservateur en pleine déconfiture, une série de beaux succès électoraux.

Quoique Tony Blair soit maintenant (déjà) relégué aux oubliettes de l'Histoire (malgré ses nouvelles fonctions publiques et privées fort lucratives), son action passée à la tête de son parti et de l'Etat, ainsi que ses méthodes de « gouvernance »

² Voir Henry Méchoulan, *Etre juif à Amsterdam au temps de Spinoza*, Paris, Albin Michel, 1991.

¹ Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique, Cours du Collège de France. 1978-1979*, Paris, Gallimard-Seuil, p. 93-94.